

<https://maisondesprovinces.fr/spip.php?article758>



L'oyat

- Les Provinces - Poitou -



Date de mise en ligne : jeudi 21 juillet 2022

Tous droits réservésMaison des Provinces - Tous droits réservés

L'oyat, autrefois aussi dénommé « roseau des sables » est une espèce de plantes vivaces de la famille des poacées, croissant dans les terrains sablonneux grâce à un système racinaire très profond. Elle a notamment été utilisée pour fixer les dunes littorales des Landes de Gascogne en France.



C'est une plante vivace, aux tiges raides pouvant atteindre 120 cm. Les feuilles vert-grisâtre sont pointues, effilées, aux bords enroulés.

Les tiges souterraines, assez minces, à croissance rapide, sont des rhizomes très développés qui peuvent s'étendre sur plusieurs mètres ; ils portent des racines assez fortes, blanchâtres. L'oyat étend son chevelu racinaire en un large tapis retenant le sol. Des morceaux de rhizomes sont fréquemment emportés par les vagues avant d'être déposés plus loin sur le littoral, où ils peuvent s'enraciner si les conditions sont favorables. Ces morceaux de rhizome peuvent flotter et rester viables dans l'eau de mer pendant deux mois.



L'oyat se trouve sur les dunes littorales, dans la zone appelée « dune blanche », assez loin au-dessus de la partie supérieure de la zone de balancement des marées. L'ensablement permanent de ce secteur stimule sa croissance. C'est une espèce considérée comme caractéristique de plusieurs associations végétales des dunes côtières et plages de sable et remarquablement adaptée à la sécheresse.

La plante résiste au déchaussement et à l'ensevelissement par le sable en formant des rhizomes traçants, capables de s'étendre sur de grandes distances et de donner naissance par des stolons souterrains à de nouvelles pousses

aériennes.

Lorsque le sable est fixé par la végétation dunaire et qu'il n'y a plus d'arrivée régulière de sable, des nématodes parasites apparaissent dans le sol de la dune et attaquent les rhizomes de l'oyat, ce qui provoque son dépérissement puis sa mort.



<https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article758&lang=fr>] " title="" />